



Prescription cotisations URSAFF

Par **Charly972**, le **21/06/2013** à **19:42**

Bonjour je possédais un commerce de quartier épicerie alimentation, que j'ai fermé officiellement en août 1999 ! A ma connaissance toutes mes cotisations ont été réglées. A ce jour en juin 2013 : je reçois un commandement à payer d'huissier sous huit jours pour un montant de 1200€ pour sans me donner aucun document me réclame les cotisations pour la période de 3eme trimestre 98 au 3 trimestre 1999 . N'y a t il pas prescription 15 ans après. L'huissier dit qu'une assignation a été adressée en 2001; Je n'ai pas connaissance d'avoir reçu cela; Il ne me présente aucun document à part son "commandement de payer sous huit jours ; que faire ?
merci de votre aide